

*Questions orales*

● (1440)

[Français]

**L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)):** Madame le Président, il y a quelques jours, nous avons l'occasion, au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, d'examiner les crédits du Bureau de l'inspecteur général des banques. Le problème de la profitabilité des banques a été soulevé, et je ne peux que répéter au député que l'examen attentif entrepris par le ministre des Finances conduira à des mesures si les faits portés à sa connaissance le justifient.

\* \* \*

[Traduction]

**LES SUBSTANCES DANGEREUSES****LES DANGERS DE LA MARIJUANA**

**M. Stanley Hudecki (Hamilton-Ouest):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme le ministre le sait, les preuves médicales fournies par des études sérieuses se multiplient selon lesquelles la marijuana, qui comprend 60 éléments agissant sur les plans psychologique et biologique, est physiquement et psychologiquement dommageable. En outre, la preuve est faite que l'usage de la marijuana peut entraîner des troubles cérébraux, accroît considérablement les risques d'emphysème, de bronchite chronique et de cancer du poumon et a un effet néfaste sur la production hormonale. Il va sans dire que l'usage de la marijuana est dangereux non seulement pour ses adeptes, mais aussi pour la société en général.

**Mme le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**Des voix:** Bravo!

**Mme le Président:** Nous attendons impatiemment la question.

**M. Hudecki:** En raison des aspects médicaux susmentionnés et du fait que certains députés de la Chambre et la presse en général sont de plus en plus favorables . . .

**Mme le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député voudrait-il poser sa question tout de suite?

**M. Hudecki:** . . . à l'adoucissement des lois relatives à la possession de marijuana, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social prendra-t-elle des mesures aussi directes pour avertir les Canadiens et les informer par tous les moyens possibles . . .

**Mme le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît.

\* \* \*

**LA CONSTITUTION****LA POSITION DU GOUVERNEMENT EN CE QUI CONCERNE LES PROGRAMMES À FRAIS PARTAGÉS**

**L'hon. Jake Epp (Provencher):** Madame le Président, j'aimerais poser ma question au ministre de la Justice. A deux occasions cette semaine, le ministre a déclaré que si la Cour suprême déclarait illégales l'ensemble des propositions constitutionnelles du gouvernement fédéral, celui-ci userait de représailles en appliquant la constitution, comme il l'a dit, «à la

lettre» et qu'il refuserait de renégocier les accords fédéraux-provinciaux. Le ministre pourrait-il nous dire si, advenant que la Cour suprême rende une décision qui lui soit défavorable, le gouvernement menace de retirer son appui à des programmes comme celui concernant les services médicaux et celui concernant les études post-secondaires? S'il n'entend pas y donner suite, pourquoi le ministère profère-t-il de telles menaces, et pourquoi a-t-il choisi, parmi tous les Canadiens, de s'en prendre aux personnes âgées qui ont besoin de soins médicaux et aux étudiants qui veulent poursuivre des études universitaires?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président, la réponse est très simple. Je viens de dire qu'il n'existe que deux options. La première consisterait pour le gouvernement, après 54 ans de négociations, à recommencer à négocier . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Chrétien:** . . . ou de faire comme le suggérait le député de Halifax la semaine dernière lorsqu'il a demandé au premier ministre, à propos des gisements sous-marins, pourquoi nous ne saisissons pas la Cour suprême de cette question. Voilà une option très valable, car nous avons une constitution qui est la première loi de notre pays. En tant que ministre de la Justice, je ne profère aucune menace lorsque je dis que la Cour suprême décidera. J'interprète correctement la situation juridique actuelle.

**LE RÔLE DU GOUVERNEMENT DANS LES NÉGOCIATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES**

**L'hon. Jake Epp (Provencher):** Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le 1<sup>er</sup> mai, le premier ministre a déclaré: « . . . tous les intéressés accueilleraient certes favorablement une tentative de conciliation », peut-il maintenant nous dire si c'est en cela que consiste pour le gouvernement la conciliation? Le ministre de la Justice se faisait-il le porte-parole du gouvernement lorsqu'il a déclaré que si le gouvernement n'obtenait pas ce qu'il voulait en matière constitutionnelle, il menacerait l'existence de certains programmes établis depuis déjà longtemps? Est-ce de cette façon que le premier ministre va procéder lors des négociations fédérales-provinciales s'il n'obtient pas ce qu'il veut?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, cela ne fait que prouver que le député n'écoutait pas la réponse du ministre.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Trudeau:** C'est très simple. Nous avons tenté de modifier la constitution par des discussions pendant de nombreuses années. Nous avons toujours cherché à réaliser un accord sur les modifications à apporter à la constitution. Nous avons essayé de nous mettre d'accord sur la compétence en matière de réglementation et de gestion des ressources sous-marines. C'est ainsi que nous avons procédé. Le ministre n'a fait que répéter ce que le député de Saint-Jean a dit il y a une semaine . . .

**M. Crosbie:** Pas de Saint-Jean.